

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

35 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de sa participation à la vie associative, la Ville de Blaye apporte son concours par le biais de subventions.

Dans cette optique, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- A attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous ;
- A prévoir les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget principal ;
- A prévoir les dépenses des subventions exceptionnelles à l'article 6748 du budget principal.

DENOMINATION	Ordinaires allouées	Exceptionnelles allouées
BUDGET	2022	
CULTURE		
AFOULKI	500,00 €	500,00 €
AU FIL DES MOTS	150,00 €	- €
BLAYE - MACIN (comité de jumelage)	350,00 €	350,00 €
CHORALE JAUFFRE RUDEL	800,00 €	- €
CINEMAS DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	691,00 €	- €
CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE	500,00 €	500,00 €
COTES ET CUIVRES	4 500,00 €	- €
D'ICI DANSE	1 500,00 €	- €
LA COCARDE BANDAS33 BLAYE	2 500,00 €	- €
ORCHESTRE HARMONIE BLAYE CARS	1 800,00 €	- €
PAYS DE BLAYE ET DE BRESSE AP2B (association)	500,00 €	- €
PHILATELIQUE (association)	300,00 €	- €
PREFACE	7 000,00 €	- €
RENCONTRES MUSICALES de Haute Gironde	2 500,00 €	- €
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	550,00 €	- €
VALERIANE (LA)	2 500,00 €	- €

Sous-total	26 641,00 €	1 350,00 €
DIVERSES		
ACTEURS DE LA CITADELLE	500,00 €	500,00 €
AMICALE DES USAGERS DU TRAIN	250,00 €	- €
AMIS DU MUSEE MILITAIRE	600,00 €	- €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	3 500,00 €	1 500,00 €
BLAYE BORDEAUX RAIL (comité)	500,00 €	- €
CHATS DE BLAYE	700,00 €	- €
CŒUR JOYEUX (LES)	600,00 €	- €
DEFENSE DES SITES ET DES HABITANTS DE LA HAUTE GIRONDE (association)	150,00 €	- €
FNACA (comité cantonal)	200,00 €	- €
OCCE 33 - Ecole Rosa Bonheur (voyage)	- €	3 200,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA HAUTE GIRONDE	250,00 €	- €
USAGERS DU PORT DE BLAYE	200,00 €	- €
Sous-total	7 450,00 €	5 200,00 €
CARITATIVES		
ADAPEI - Section de Haute Gironde	500,00 €	- €
DON DU SANG (association)	500,00 €	- €
F.N.A.T.H intercantonale	200,00 €	- €
JARDINS PARTAGÉS	300,00 €	- €
LES CLOWNS STHÉTHOSCOPIES	250,00 €	- €
RELAIS	1 800,00 €	- €
RESTAURANTS DU CŒUR (les) (dont repas solidaires 700€)	2 400,00 €	- €
REVELLES	250,00 €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	600,00 €	- €
SECOURS POPULAIRE	1 500,00 €	- €
Sous-total	8 300,00 €	- €
SPORT		
AEROCLUB DE MARCILLAC	- €	150,00 €
AMICALE LAIQUE DE BLAYE	4 500,00 €	- €
BLAYE NAUTIQUE	2 500,00 €	- €
LES FILS DE ROLAND	4 000,00 €	- €
RANDO PEDESTRE DU BLAYAIS	300,00 €	- €
STADE BLAYAIS OMNISPORTS	50 000,00 €	- €
CITATROUILLE	800,00 €	- €
HG GREEN BIKE – Cyclo-cross	- €	250,00 €
HG GREEN BIKE – Rando des vins de Blaye	- €	250,00 €
JUMPING DE BLAYE	20 000,00 €	27 000,00 €
MARATHON DES VINS DE BLAYE	2 500,00 €	- €
Sous-total	84 600,00 €	27 650,00 €
TOTAL	126 991,00 €	34 200,00 €

La commission n°4 (Sport/ Jeunesse/ Vie Maritime/ Gestion Des Salles) s'est réunie le 14 mars 2022 et a émis un avis favorable.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable.

La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 14 mars 2022 et a émis un avis favorable.

La commission n°1 (Education-restauration/ Affaires Militaires/ Service Population) s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai

de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67734-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



The stamp is circular and pink, with the text 'MUNICIPALITE DE BLAGNAC' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Barrault'.